



Elaboration du règlement local de publicité intercommunal

Bilan de la concertation

Observations personnes qualifiées

Courriel Girodmédias du 29 avril 2022 :

De : BERTHOD Vincent <vincentberthod@girodmedias.fr>

Envoyé : vendredi 29 avril 2022 11:22

À : m.cetre@mairie-salinslesbains.fr; Dominique BONNET <d.bonnet@ville-poligny.fr>; vdepierre@arbois.fr

Cc : Yves LECOQ <ylecoq@arbois.fr>

Objet : TR: Girodmedias : RLPI

Importance : Haute

Madame la Maire d'Arbois
Monsieur le Maire de Poligny
Monsieur le Maire de Salins-les-Bains
Bonjour.

Je me permets de venir vers vous à propos de l'élaboration en cours du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Nous sommes heureux de constater que la publicité dans les planimètres a été réintroduite (conformément au Grenelle de l'Environnement) voir RLPI en pièce jointe : – Article 1.3.5 page 7 et Article 4.1.3 page 19.

Ces conventions de mobiliers urbains qui nous lient permettent :

- Aux acteurs économiques locaux (80%) de communiquer
- Aux 3 communes principales de se munir de mobiliers urbains gratuitement ainsi que toutes les prestations d'entretien et de maintenance totale – le tout financé en intégralité par Girodmedias :
 - o Abris voyageurs
 - o Panneaux d'affichage municipal
 - o Ecran électronique
 - o Panneaux d'entrées de ville
 - o Corbeilles
 - o Etc..

Pour autant, je suis dans l'incompréhension lorsque je lis également dans l'art 1.3.5 de la page 7 :

« Le caractère accessoire de la publicité sur le mobilier urbain doit être strictement respecté en tenant compte notamment du sens de circulation et de la visibilité de l'information municipale »

Cela signifie-t-il donc que Girodmedias ne pourra proposer la publicité aux acteurs économiques seulement les faces les moins visibles ?

Si oui, cela revient pratiquement à la même chose que d'interdire la publicité dans les planimètres. Et dans ce cas de figure, nous serions contraints de ne plus pouvoir assurer nos prestations.

Je ne suis pas certain que « ce » cabinet conseil prenne en considération les conséquences économiques que cela engendrerait pour les communes et les acteurs locaux.

J'aimerais en discuter au plus vite avec vous si vous le voulez bien – avant que ce RLPI soit entériné.

Je me tiens à votre entière disposition.

Veillez recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement,



Vincent BERTHOD

Directeur commercial Grand Est & Centre

06 70 20 09 60

vincentberthod@girodmédias.fr

<https://www.girodmédias.fr>